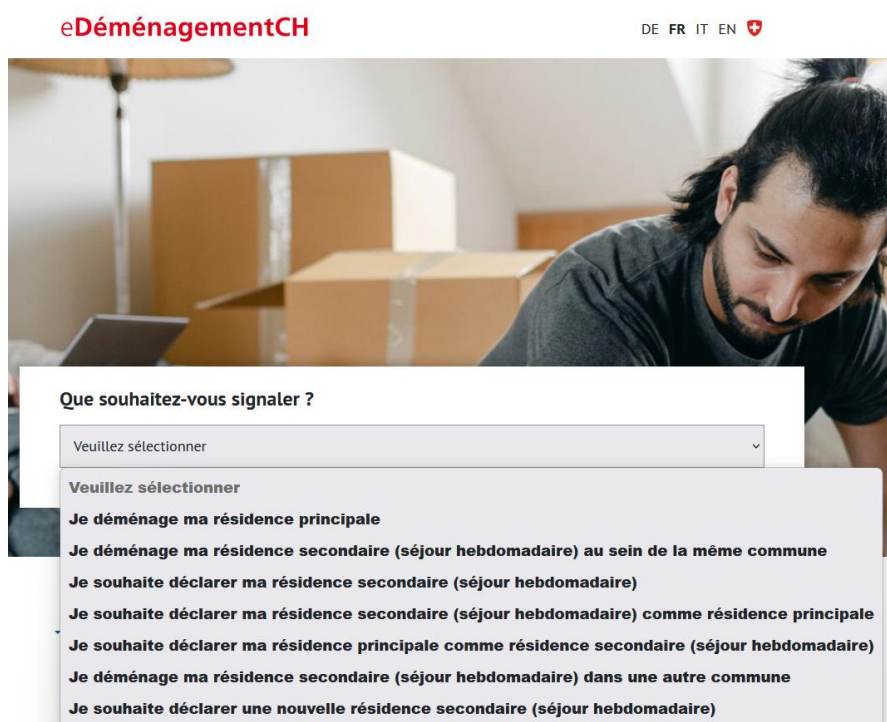


Introduction résidences secondaires

À partir de janvier 2026, eDéménagementCH offrira des fonctionnalités élargies dans le domaine des résidences secondaires. Grâce à un nouveau menu déroulant, les habitant(e)s auront la possibilité d'annoncer non seulement leur résidence principale, mais également certains changements relatifs à leur résidence secondaire (pour des séjours hebdomadaires).



Seules les quatre premières options du menu sont disponibles pour les habitant(e)s. Les autres ont pour but de les informer qu'il n'est pas possible d'effectuer ce type de déclaration via eDéménagementCH, et qu'ils/elles doivent dans ce cas se présenter directement au guichet. Par exemple, il n'est pas possible de déclarer une nouvelle résidence secondaire (séjour hebdomadaire) via eDéménagementCH.

Cette extension repose sur la nouvelle version de la norme eCH (eCH-0194 V.2.1.0 ou V3). L'environnement de test d'eDéménagementCH a déjà été adapté, et l'environnement de production sera mis en service en janvier 2026.

Important : Afin d'assurer une transition sans heurts, la nouvelle version doit également être intégrée à vos systèmes de contrôle des habitants ainsi qu'aux registres cantonaux. Vos prestataires ont été informés de cette évolution et prendront contact avec vous pour effectuer les adaptations nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir vérifier en amont, avec vos prestataires, l'état d'avancement de cette mise en œuvre. Cette démarche est indispensable pour éviter toute perturbation au début de l'année 2026.

Merci beaucoup pour votre soutien, et nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.